

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-2/01

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat.

Une convention du 15 avril 2005 règle les conditions de mise à disposition à l'Etat des locaux affectés à l'administration préfectorale ainsi que divers moyens associés. Le projet d'avenant n° 1 à cette convention, objet du présent rapport, tend à supprimer la mise à disposition de l'un des deux jardiniers ainsi que de l'un des deux logements destinés à l'accueil de stagiaires de grandes écoles.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention en date du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat, occupés par l'administration préfectorale,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE


Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2005 relative à la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'Etat, joint en annexe, et qui a pour objet de :

- réduire le nombre de logements affectés aux stagiaires de l'Etat à un seul de 50 m²
- mettre fin à la mise à disposition d'un des deux jardiniers

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V" and a distinct flourish at the end.

Vincent ÉBLÉ